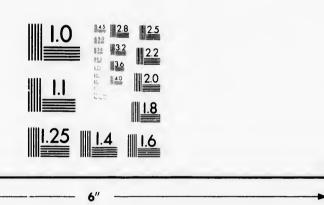


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



Photographic Sciences Corporation

23 WEST MA'N STREET WEBSTER, N. '. 14580 (716) 872 4503

STATE OF THE PARTY OF THE PARTY

CIHM/ICMH Microfiche Series. CIHM/ICMH Collection de microfiches.



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadian de microreproductions historiques



(C) 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

Tł to

The post of file

On beath side of side or

Th sh TI

Midition being recommended in the second sec

10X	14X	18X		22X	24X	26X	28X	30X	
Addition Commo	i filmées. enal comments:/ entaires suppléme filmed at the reduc t est filmé au taux	ction ratio check							
Blank I appear have b II se pe lors d'u mais, I	ire serrée peut cau ion le long de la m leaves added durin within the text. W een omitted from out que certaines p une restauration ap orsque cela était p	arge intérieure ng restoration ma Vhenever possibl filming/ pages blanches a pparaissent dans	sy e, these joutées le texte,		Pages wholly or partially obscured by erraslips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiallement obscurcies par un feuillet d'errata, une peletc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.				d to it e pelure,
Relié a	with other materi vec d'autres docui sinding may cause ntc⊹ior margin/	ments	ortion		Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire Only edition available/				e
Planch	ed plates and/or il es et/ou illustratio	ns en couleur			Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression				
	ed ink (i.e. other t de couleur (i.e. aut				Showthrou Transparen				
	ed maps/ géographiques en	couleur			Pages deta Pages déta				
	title missing/ de couverture ma	anque		\checkmark	Pages disc Pages déce				es
	restored and/or la ture restaurée et/				Pages rest				
	damaged/ rture endommagée				Pages dam Pages ende				
	ed covers/ rture de couleur				Coloured pages/ Pages de couleur				
original copy copy which which may a reproduction	a has attempted to y available for film may be bibliograp alter any of the im n, or which may si ethod of filming, a	ling. Features of hically unique, lages in the ignificantly chang	this ge	qu'il de c poin une mod	Institut a microfilmé le meilleur exemplaire 'il lui a été possible de se procurer. Les déte cet exemplaire qui sont peut-être uniques de int de vue bibliographique, qui peuvent modue image reproduite, ou qui peuvent exiger u odification dans la méthode normale de film nt indiqués ci-dessous.				

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Library of the Public Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol → (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la darnière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole → signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être raproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les d'agrammes suivants illustrent la méthode.

1	2	3

1	
2	
3	

1	2	3
4	5	6

rrata to

pelure, n à

tails

du odifier

une

mage

32X

D

I

DISCOURS FINANCIER

____ DE ____

L'HON. JOS. SHEHYN,

DÉPUTÉ DE QUÉBEC-EST

PRONONCÉ A

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

SEANCE DU 3 JANVIER 1894.

QUÉBEC:

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE "L'ELECTEUR" 90-92 Côte Lamontagne.

DISCOURS FINANCIER

-- DE ---

L'HONORABLE JOS. SHEHYN, M.PP.,

DEPUTE DE QUEBEC-EST

A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

Scance du 3 janvier 1894

Monsieur l'Orateur,

Un discours sur les finances est un sujet bien aride et guère attrayant , e'est une tâche aussi onéreuse pour moi qu'elle est ennuyeuse pour les autres.

Cependant c'est un sujet plein d'actualité qui mérite l'attention de ceux

qui veulent se renseigner sur la vraie situation financière.

Comme c'est la première fois, depuis ce parlement, que j'occupe l'attention de la Chambre, j'ose croire qu'elle voudra bien m'accorder sa bienveillante attention, d'autant p us qu'elle doit être intéressée à connaître la contre-

partie des exposés financiers du Trésorier.

M. l'Orateur, j'ai éprouvé beaucoup d'hésitation avant d'entreprendre une telle tâche; mais après les attaques réitérées de l'honorable Trésorier sur ma gestion financière, pendant ces trois dernières années, lorsqu'il était à sa connaissance qu'un état de santé plus que précaire ne me permettait pas de repousser comme elles le méritent ses prétentions fallacieuses, il est de mon devoir, quand bien même je devrais en souffrir physiquement, d'exposer à la Chambre comme au pays les assertions plus qu'erronées de nos adversaires.

Pendant cinq aus l'administration financière du gouvernement Mercier a été attaquée en Chambre, dans la presse et sur les tribunes populaires avec une violence inouïe, par des adversaires qui avaient été, pendant leur gestion, si prodigues des deniers publics et qui avaient endetté la province

pour une somme de \$23,000,000.00.

Une fois dans l'opposition, nos adversaires n'ont cessé de crier sur tous les tons que la Province était ruinée, ses ressources épuisées et insuffisantes

pour faire face à ses obligations.

Ces assertions, répétées avec tant de persistence, ont eu lêur écho, non seulement au Canada, mais aussi à l'étranger; elles ont, sans aucun doute nui au crédit de la Province sur le marché monétaire de Londres et créé un

malaise dont l'impression ne s'effacera que difficilement de l'esprit des capita-

listes dont on peut encore avoir besoin.

Pous juger sainement de la situation, il est nécessaire de rappeler l'histoire financière de notre province, de montrer les causes et l'étendue de la dette publique, de remonter à la source des déficits et des emprunts et de donner à chacun la part de responsabilité qui lui appartient légitimement.

Le tableau suivant servira à établir l'état de la dépense excédant les re-

cettes normales, de 1876 à 1887:

ÉTAT des dépenses spéciales ou extraordinaires de nos prédécesseurs de 1876 au 31 janvier 1887 en dehors des dépenses ordinaires.

Dette consolidée au 31 janvier 1887	18,155,013	33	
Dette flottante au 31 janvier 1887	3,708,198		
Recettes spéciales	2,233,000		
Surprus en caisse accumulés de 1867 à 1876	976,045		
Montant payé en vertu de contrats pré-exis-	010,019	1.5	
tants et d'arrérages d'obligations contrac-			
tées par nos prédécesseurs avant le 31	1 1 1 2 200		
janvier 1887	1,142,690	11	
			26,214,947 34
Les recettes spéciales dont il est fait mention			
dans l'état ci-dessus se décomposent comme			
suit:			
Remboursement au fonds d'emprunt municipal			•
environ	800,000	00	
Recouvrement d'assurances sur les édifices dé-	000,000	00	
	196,000	ΩΩ	
truits par le feu	126,000	VV	
Vente de la prison de réforme de St-Vincent	110000	•	
de Paul	118,000		
Vente de la prison de Québec	10,000	00	
Remboursement et vente de vieux matériaux à			
compte du chemin de fer du Nord	354,000	00	
Avance faite par le gouvernement fédéral et	,		
les Provinces, montant sur lequel nous			
payons l'intérêt et qu'en vertu de la sen-			
tence arbitrale le gouvernement va être			
11' / 1 1	C25 000	00	
obligé de rembourser et bien au-delà	625,000		
Débentures du Palais de Justice	200,000	00	0.000.000
			2,233,000 00

Ainsi, par le tableau qui précède, nos adversaires, qui criaient si fort sur le chapitre de la dépense, lorsque nous avions la gestion des affaires, se montraient parfaitement satisfaits d'une dépense excédant de \$2,000,000.00

par année, du moment qu'elle était le résultat de leur œuvre.

Cette dépense, d'après eux, était tout à fait légitime et l'opposition d'alors avait tort de les prendre à partie ; car toujours, suivant leur théorie à cette date, c'était le seul moyen d'avancer les iutérêts de la province en général et de développer nos ressources naturelles. Si l'opposition osait élever la voix contre leur extravagance, on lui répondait que ses idées étaient arriérées et que de nos jours de telles dépenses étaient indispensables pour le bien-être de la province. Telles étaient à cette époque leurs vues sur le chapitre de la dépense

On nous citait, comme exemples, les budgets actuels des grandes nations

de l'Europe, comparés avec ce qu'ils avaient été une quinzaine d'années

auparavant.

Nos adversaires trouvaient alors qu'une dette publique contractée pour de grands travaux d'intérêt général n'était pas un fardeau ni une cause d'appauvrissement pour un pays. C'était au contraire, d'après eux, un des plus efficaces et des plus puissants moyens de développer ses ressources naturelles et d'augmenter sa richesse nationale. Voici ce que disait en Chambre un de

leurs plus puissants partisans :

· Il sera toujours : l'honneur des gouvernements conservateurs qui ont " administré les affaires publiques de cette province depuis 1867, d'avoir su "apprécier le vrai caractère national de la tâche qui leur incombait; ils ont " compris qu'ils devaient répondre aux grandes idées de progrès, aux fécon-" des aspirations qui ont eu cours dans la province depuis l'Union. Refuser " de sortir des limites restreintes du badget provincial des dépenses, telles " que tracées, pour le début, par les auteurs de la Confédération, c'est le "futile prétexte d'une économie mal entendue, c'eût été manquer à un de-" voir sacré, se montrer indigne de son rôle d'homme d'état, et comprimer "l'élan vers la prospérité qui se manifeste jusqu'aux extrémités de la Pre-"vince. Le parti conservateur, chargé de nos destinées, n'a pas commis cette " faute ca itale, il a été à la hauteur de sa position, de sa rerponsabilité, de "sa mission. La Province voulait progresser, il l'a secondée avec ardeur, " mais avec prévoyance et avec discernement dans ses travaux, dans ses cons-"tants et patriotiques efforts. Les gouvernements conservateurs, comme la " Province elle-même, ont compris qu'il nous fallait lutter d'énergie avec les " autres membre- de la Confédération, pour ne pas rétrograder et perdre gra-"duellement la position avancée que nous occupions. Rester stationnaires " pendant que les autres auraient marché rapidement, c'eût été se vouer "à un isolement fatal dans un avenir prochain. Etre inactif par crainte des " responsabilités financières, lorsque partout autour de nous les travaux du " capital, unis dans une même œuvre de progrès, eussent accompli des pro-"diges, c'eût été donner raison de nous accuser de ne rien vouloir faire " pour contribuer au développement du pays dans lequel nous jouissons des " plus grandes, des plus belles et des plus chères libertés."

Voilà, M. l'Orateur, la politique de nos adversaires lorsqu'ils étaient au pouvoir : dépenser largement sans se préoccuper des déficits annuels qui

étaient alors à l'ordre du jour.

Quelle a été la conduite des mêmes hommes dans les froides régions de l'Opposition? Eux, dont les instincts sur les banquettes ministérielles les portaient à dépenser si librement les deniers publics, deviennent tout-à-coup pessimistes dans l'Opposition. Leur caractère n'est plus ce qu'il était. Devenus maussades, ombrageux et intraitables, ils ne voient plus que ruine

et extravagance dans la politique de ceux qui les ont remplacés.

Il est vrai que pour des gens habitués comme ils l'étaient à vivre largement, la transition était bien de nature à refroidir malgré eux leurs généreux instincts. Aussi, regrettant le pouvoir perdu, il fallait voir avec quel acharnement ils attaquaient notre politique. Hhabitués à agir avec tant de largesses sur les banquettes ministérielles, une fois descendus du pouvoir étaient devenus avares des deniers publics. Ils poussaient l'esprit d'opposition jusqu'au point de nous accuser d'extravagance, lors même que ces dépenses étaient destinés à liquider leurs propres obligations, ou, pour me servir de leur langage, à solder leur propres extravagances.

On poussait l'esprit d'opposition et d'acharnement contre notre administration jusqu'au point de trouver des déficits là où il y avait réellement du surplus. On confondait à dessein les dépenses ordinaires avec les dépenses

extraordinaires afin d'établir des déficits imaginaires.

On présentait toute espèce d'états erronés sur la situation financière. dans le but d'induire les électeurs en erreur sur notre vraie politique et d'exciter leurs préjugés On peut juger par cette conduite contradictoire de nos adversaires au pouvoir et dans l'opposition, jusqu'à quel point on pent ajouter foi à leurs assertions entachées de préjugés et de fanatisme politique. Ce sont les mêmes hommes cependant qui, en 1883, blâmaient ceux qui leur " refusaient de sortir des limites restreintes du budget provin-"cial des dépenses, qui voulaient leur imposer une économie mal entendue, " qui leur reprochaient de répondre aux grandes idées de progrès, aux fécon-" des inspirations qui ont eu cours dans la province." En 1883, " c'eût été " manquer à un devoir sacré, se montrer indigne de son rôle d'homme d'état, " que de comprimer l'élan vers la prospérité qui se manifestait avec énergie." Pendant notre regne, notre politique, d'après eux, était ruineuse, car la fante capitale a changé de place en même temps que nos adversaires ont changé de siège à la Chambre. En 1883, il ne fallait pas être inactif par crainte de responsabilité financière; nos adversaires ne voyaient alors aucun danger à ce que la province s'endettât; l'accumulation d'une dette par des déficits, l'insuffisance des revenusne leur causaient aucune inquiétude; ils ne tenaient aucun compte de l'augmentation des dépenses ; ils n'éprouvaient aucune alarme pour l'avenir; mais alors ils étaient au pouvoir. Une fois dans l'opposition, leurs idées changent tout à-coup: plus de politique de progrès, plus d'avancement. Ils nous accusaient d'augmenter la dette et cependant pourquoi cette augmentation, sinon en grande partie pour solder des obligations qu'ils nous avaient léguées, et pour terminer cette politique de progrès dont ils faisaient un si bel éloge en 1883?

ETAT du montant dont nos prédécesseurs sont responsables sur une dette totale de 33,000,000.

Etablissons maintenant en quoi consiste ce montant dont ils sont entièrement responsa- bles:			
Au 31 janvier 1887 la dette consolidée était de			18,155,013 33
Montant dû entièrement à la politique de nos prédécesseurs.			, ,
En outre de cette dette consolidée il faut			
tenir compte de la dette flottante contractée			
avant le 31 janvier 1887 et incluse dans le			
passif préparé par les officiers du Trésor :			
Emprunts temporaires	500,000	00	
Fonds en fidéi-commis	229,227		
Mandats non payés	16,196		
Déficit réel entre les recettes et les dépenses	. 0, . 0 0	, ,	
ordinair s de 1887	315,606	16	
Balance des subsides argent accordés avant	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	-0	
1886	579,732	25	
Subsides en terres accordés en 1886 aux Cies	0,0,0,0		
de chemus de fer à 55 centins l'acre	1,548,428	50	
Pou édifices du Palais Législatif et Palais	.,,		
de Justice à Québe	427,937	06	
	,		

penses rcière, ue et ire de it on ıtisme naient rovinendue, féconût été d'état, ergie.' i fante ngé de nte de langer éficits, naient ucune e fois le procepenler des que de

e dette

13 33

Réclamations contre le chemin de fer Q. M. O. et O	64,070 00 27,000 00	
		3,708,198 4
En outre de ces divers montants nous avons été obligés de payer en vertu de contrats pré-existants et d'obligations contractées par nos prédécesseurs les sommes suivantes :		
Pour le Palais Législatif	476,748 90	
Palais de Justice	357,467 22	
Explorations dans les comtés de Dorchester et autres, en vertu d'une résolution de la	,	
Chambre le 14 juin 1886 Produit de l'assurance sur l'ancien hôtel	10,000 00	
du parlement remis avec le terrain au gouvernement fédéral afin de nous libérer d'une rente foncière perpétuelle de 4,440.00 payable sur cette propriété impro-		
ductive	32,765 00	
31 janvier 1887	55,844 93	
Uompensations et frais résultant d'erreur d'arpentages de terrains, comté de Rouville.		
ancienne réclamation	10,500 00	
Réclamation Lockwood	10,000 00	
Héritiers Langelier	5,000 00	
Corporation de la ville de St-Jean	3,500 00	
sion en 1878	6,500 00	
ESTIMÉ DE 1895	2	
Palais Législatif	20,000 00	
Statues Hébert. Balance due pour achat de terrain et autres réclamations en rapport avec la construction	32,000 00	
du Q. M. O. et O	122,364 00	
		1,142,690 11 3,708,198 42
		18,155,013 33
otal du montant sur la dette rublique dont nos prédécesseurs sont entièrement respon-		
sables		23,005,901 86

On voit par ce tableau quelle est la part de responsabilité de nos adversaires relativement à la dette totale de la province. Il es donc inutile pour moi de m'arrêter sur cette partie de la politique de nos adversaires.

La dette totale de la Province représentée par			X	
les emprunts à longs termes était, au 30 juin 1891 de	\$21,383,696	67		
Nouvel emprunt de \$10,000,000 autorisé pour couvrir la dette flottante qui s'élevait en décembre 1890 à	10,862,353	00		
	32,246,049	67	*	
Sur cette somme nos prédécesseurs sont responsables, ainsi que je viens de l'établir, pour	23,005,901	86		
Balance	9,240,147	81		
Il faut ajonter à ce montant la différence entre les recettes et les dépenses ordinaires en 1891, soit	638,376	00		ø
Montant attribuable à la politique Mercier Examinons maintenant en quoi consistait			9,878,523	
approximativement cette somme de Règlement des biens des Jésuites	400,000	00	9,878,523	81
Codification des lois	107,991			
Construction d'une Ecole Normale, Québec	75,000			
" de ponts en fer de 1888 à 1893	399,389			
Nouvelle prison à Montréal	400,000			
Palais de Justice de 1888 à 1892	413,742			
" en 1893	152,751			
" en 1894	271,000			
Grains de semence	50,000			
Ecole du soir	110,000			
Colonisation:	50,000			
Subventions accordées aux compagnies de	50,000	00		
chemins de fer	7,298,567	88		
	9,728,442	11		

On peut établir par ce tableau quelle est la responsabilité de nos adversaires et la nôtre. En outre ce tableau fait voir d'une manière approximative en quoi consiste la dette flottante. On peut constater que sur cette dette flottante de \$9,878,523.81 les subventions accordées aux compagnies de chemin de fer, at dont nos adversaires sont responsables avec nous pour moitié, s'élèvent à la somme de \$7,298,567.88. Tout de même ces honorables messieurs dans leurs attaques, dans la presse, en Chambre et devant le public, ont condamné les dépenses en bloc, et ont feint d'ignorer qu'ils avaient voté pour la majeure partie de ces mêmes dépenses. Il est bien facile de le constater en examinant les détails qui se trouvent dans le tableau.

Le tableau suivant indique la dépense, à compte du capital, de 1887 à 1891, y comp is les travaux publics et les subventions aux chemins de fer. En un mot, tout ce qui a été dépensé au delà de nos recettes normales.

Etat des dépenses à compte du capital de 1887 à 1891 :

Pour	1886 - 1887	\$1,456,911	28
"	1887 — 1888		
6.6	1888 — 1889	1,304,435	24
66	1889 — 1890	1,473,067	36
44	1890 — 1891		
	Total dépens : à compte du capital	\$7,507,586	04

Comme l'on voit, cette dépense s'élève à la somme de \$7,507,586.94. Ces chiffres sont puisés dans les documents officiels et s'accordent avec ceux qui ont été fournis par l'hon. Trésorier lui-même dans son tableau No 1, annexé à son discours sur le budget de 1892. La moyenne de nos dépenses en sus de nos revenus est donc de un million et demi par année. L'honorable Trésories, dans son discours au Windsor, à Montréal, et dans ses discours budgétaires en Chambre, a mis sur notre compte le total de cette dépense, comme

étant attribuable à notre politique.

Je nesaispas si c'est parune erreur cléricale ou autrement, mais il a oublié un fait bien important, c'est qu'au moins la moitié de cette dépense découle des obligations et des dettes laissées en soulifrance par nos prédécesseurs lorsque nous sommes arrivés au pouvoir. Ainsi donc, au lieu de un million et demi de dépenses attribuables à notre politique, il aurait dû loyalement et franchement déclarer que nous r'étions réellement responsables que de la moitié de ce qu'il mettait à notre charge. Mais malheureusement, dans son zèle de néophyte, il fallait écraser à tout jamais des adversaires qui leur portaient ombrage; c'est pour cette raison, je présume, qu'il n'a pas eu le courage d'admettre leur part de responsabilité dans cette même dépense.

L'honorable Trésorier a été bien injuste à mon égard, et je ne vois dans son discours au Windsor et dans ses diccours budgétaires qu'exagération dans les états qu'il a soumis à la Chambre et au pays. Ainsi, pour vous donner une idée de sa manière de procéder, dans son discours au Windsor, il disait : "M. Shehyn commence donc l'année de 1888 avec "une dette de \$1,488,106.86, tant en emprunts qu'en fidéicommis, et en "appoints de montants non soldés. En lisant ce paragraphe la Chambre et le pays sont portés à croire que nous commençons l'année 1888 avec une dette de \$1,488,106.86 contractée par nous, tandis que cette somme est entièrement attribuable à leur politique. L'honorable Trésorier ne doit pas oublier que lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, au 31 janvier 1887, il n'y avait pas un centin de disponible en caisse et qu'en outre la province devait à cette époque \$729,105.25 en fidéicommis et en emprunts temporaires ; et que, pour couvrir leurs dépenses et leurs obligations jusqu'à la fin de l'année fiscale, nous avons été obligés d'avoir recours à deux emprunts temporaires s'élevant à la somme de \$600,000. L'honorable Trésorier fait aussi allusion, dans ce même discours au montant de \$957,463.35 qu'il y avait en caisse au 30 juin 1886, mais il a bien soin de ne pas dire un mot de la somme de \$750,006 qu'il devait, à cette date, en emprunts temporaires, et lorsque nous sommes arrivés au pouvoir, tout avait été dépensé et il restait encore à cette date \$500,000 d'emprunts temporaires, à part des fidéicommis.

Autre erreur de l'hon. Trésorier dans ce même discours. Il dit que la dette consolidée de la Province à cette date du 30 juin 1887 était de \$18,854,353.34, tandis qu'à cette même date elle n'était que de \$18,127,233.33, ce qui fait une différence d'au-delà de \$700,000. Ce qui est de nature à

adveroximadette de chemoitié, essieurs lic, ont té pour

23 - 81

1887 à de fer.

ater en

faire croire au public que nous avions augmenté de cette somme la dette consolidée, depuis le 31 janvier 1887 au 30 juin de la même année. Dans un autre endroit de son discours au Windsor, il porte le montant de la dette fondée au 30 juin 1888 à la somme de \$22,454.353, tandis qu'elle n'était à cette même date que de \$21,570,343, donc une exagération de \$884,020. Pour l'année 1891, il déclare que la dette consolidée de la Province était à la date du 30 juin 1891, de \$22,354,353.34, tandis qu'en réalité, elle n'était que de \$21,383,453, comme il est facile de re constater par l'état du passif et de l'actif dans son propre discours budgétaire de 1892. Voilà donc encore une exagération d'une somme d'environ un million.

Dans le même discours, page 24, intitulé: • "Sommaire de l'Actif et du Passif," il donne comme passif à cette date un montant de \$34,888,207.05, tandis qu'il n'était que de \$35,581,877.34, c'est donc une exagération de un million et trois cents quelques mille piastres. Voilà pour la dette totale.

Pour la dette nette de la même année, il donne la somme de \$23,748,-653-75, tandis qu'elle n'était que de \$22,442,324.04. Il en est ainsi pour le passif et l'actif, portant la date du 17 décembre 1891, où l'on trouve la même exagération.

On peut voir par les citations que je viens de faire combien les états qu'il a produits et exposés, en cette circonstance et dans bien d'autres, étaient exagérés et erronés.

Chose singulière, on peut supposer que, dans un discours sur les finances, il puisse se glisser des erreurs cléricales d'un côté comme de l'autre, mais, ce qui est étonnant c'est que ses erreurs sont toujoues de nature à exagérer les chiffres de ses adversair s.

Erar comparatif des dépenses ordinaires

DEFICITS

Régine Conservateur				
	Recette	s	Dépense	rs
1880	2,342,412	32	2,830,022	80
1881	3,191,778	99	3,566,612	
1882	3,419,370		3,628,229	16
1883	2,755,707		3,096,943	
·	11.709.269	46	13,121,807	30
	,,	1	11,709,269	
Déficit			1,412,537	84
De 1880 à 1883 les dépenses sont 12 par cen	t de plus ai	ie le	s recettes.	
1884	2,823,565			94
1885	2,926,147		2,936,733	86
1886	2,949,562		3,042,607	25
1887	2,965,566		3.288,797	
	11.661.842	02	12,382,758	83
	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,		11,664,842	
Déficit			717,916	81
De 1881 à 1887 les dépenses sont 6 par cent	de plus que	les	recettes.	

RÉGIME NATIONAL

1891	271	70	14,885,844 14.357,271	70
1891				
	144	32	4,095,520	45
1888 3,738, 1889 3,625, 1890 3,536,	115	20	3,543,618	64

Que valent, en présence de ces chiffres, les clameurs de nos adversaires? Que valent leurs accusations d'extravagance pendant notre régime ?

Il est évident que, si nous n'avons pas évité entièrement les déficits, au moins'il y a une grande amélioration comparée à la gestion de nos prédécesseurs.

Les recettes et les déficits sous le régime conservateur :

,	Recettes	Déficits
1875	036,868 91	23,910 05
1877	397,382 55	74,170 61
18782	018,481 63	558,689 14
1879,	201,215 39	514,334 01
1880	342,412 32	487,610 48
1881	191,777 99	374,833 08
1882	419,370 94	208,858 22
1883	755,707 21	341,230 06
1884	823,565 30	301,054 64
1885	926,147 95	10,585 91
1886	947,562 15	83,045 10
1887	965,566 62	323,231 16
Déficit total de 12 années	reconstruction of which the territory community	3,301,558 57
RÉGIME NATIONAL		

1888	
1889	
18903,536,783	
18913,457,144 32	
Déficit total des 4 années	528,572 70

Le déficit des deux dernières années a été causé moins par un surcroit de dépenses que par une réduction du revenu, surtout des terres de la couronte, occasionnée par la stagnation du commerce de bois sur lequel le gouvernement provincial n'a aucun contrôle.

Il n'appartient pas à ceux qui ont créé cette longue série de déficits annuels de venir accuser le gouvernement Mercier de n'avoir pas réparé en quatre ans les extravagances de douze années de mauvaise administration.

tte conans un la dette l'était à 884,020. était à e n'était

passif et encore

tif et do ,207.05, n de un le.

23,748,pour le la même

es états , étaient

finances, e, mais, exagérer

penses

.022 80 6.612 07 ,229 16 ,943 27

,807 30 ,269 - 46

,537 84 tes. ,619 94

5,733 862,607 25

,797 78

,758 83

,842 02

,916 81 is.

Dépenses ordinaires du régime Mercier comparées au régime actuel.

REGIME ACTUEL

1893 Dépenses ordinaires	3,952,259 3,851,161 3,910,000	00		
Moyenne par aunée	3,904,473		11,713,419	00
RÉGIME MERCIER				
1c89 Dépenses ordinaires	3,543,618 3,881,672 4,095,520	95		
			11,520,812	04
Moyenne par année En ajoutant aux estimations de 1891:	3,840,271	00	\$192,607	00
Estimés supplémentaires environ. 100,000 Mandats spéciaux			150,000	00
Dépenses en plus que sous le 1	régime Merc	ier	\$342,607	00

Vous vous rappelez, M. l'Orateur, les paroless de nos adversaires lorsqu'ils nous accusaient d'extravagance sur le chapitre de la dépense ordinaire et qu'ils nous donnaient comme type de comparaison l'année 1886 où la dépense n'avait été que de trois millions. Ils prétendaient qu'ils se faisaient fort de gouverner la Province avec un montant de 3 millions. On peut voir par l'état ic-dessus la sincérité de leurs prétentions. On criait dans leur presse et dans les assemblées publiques qu'on ruinait la Province en dépensant une movenne de \$3,840,271.00 par année ; que voyons-nous aujourd'hui? Ces mêmes hommes, qui criaient si fort contre la dépense, la portent de suite à \$3,904,473.00. Il est facile de voir que leurs déclamations n'étaient pas sérieuses, et que tout ce qu'ils voulaient, c'était de reprendre le pouvoir qu'ils avaient perdu.

Etat représentant l'augmentation du passif de la Province de 1887 à 1893 et pour quelles fins

1887	s	ul):	si	d	es	s	a	u	X	(el	e	11	i	n	5	d	e	i	ie	1.						736,896 70
1888																												648,275 30
1889																												1,049,847 00
1890																												327,417 97
1891																												885,255 00
																												744,267 49
1893																												841,085 36

1893 Balance des subventions non payées au 30 juin 1893		4,	793,203	95
Dépenses spéciales de 1887 à 1893			026,248 ,425,269	
Déficit de 1888 à 1891		\$14,	451,517 528,572	92 70
Moins recettes spéciales 1887 à 1891			980,090 195,602	
Total des dépenses spéciales et des subventions de chemin de fer	aux compag	nies \$14,	784,488	33
A déduire sur le montant de	14,784,488	33		
qu'établie dans le tableau indiquant le mon- tant total de la dette créée avant 1887, soit	4,850,888	53		
La balance attribuable à notre politique est donc de		\$9,	933,599	80
accusent aujourd'hui d'extiavagance Les subsides votés en 1888 à certaines com- pagnies de chemins de fer (page 105, jour- naux de la Chambre) en argent	1,993,382	00		
centins, représentent	1,132,250			
Grains de semence en vertu d'une résolution de la Chambre, proposée par M. Shehyn et sup-	400,000	00		
portée par l'hon. M. Taillon Les sommes dépensées pour terminer la refonte	50,000 107,997			
des statutsLes ponts en fer, de 1888 à 1893Subvention accordée aux protestants pour éta	399,389			
blir un asile d'aliénés	17,821 $239,422$			
	*	-	340,263	03
Ces différents items s'élèvent donc à la somme de \$4,340,263.03. Cette dépense a reçu l'approbation unanime de la Chambre à part d'un certain nombre d'autres items, que je ne mentionne pas, car je ne veux pas entrer dans trop de détails, de peur de passer pour être méticuleux; j'ai préféré ne m'arrêter que sur les principales lignes. Si vous déduisez maintenant cette somme			,	

044 82

el.

419 00

 $\frac{812 \ 04}{607 \ 00}$

000 00· 607 00

es lorsnaire et lépense fort de r l'état et dans oyenne es hom-473.00.

ue tout du.

à 1893

de \$4,340,263.03 des \$9,933,599.80, il reste une balance de \$5,593,336.87 qu'on peut attribuer entièrement à la politique du gouvernement Mercier. Si vons déduisez de cette somme de \$5,593,336.87 les subsides aux chemins de fer, votés à la session de novembre et décêmbre 1890 et appuyés par une grande majorité, soit.

Il reste une balance de dont il est facile de se rendre compte en examinant les dépenses spéciales de 1887 à 1893, ce sont des items en majeure partie imputa-aux réparations et améliorations urgentes des édifices publics, etc.

4,400,**32**0 00 1,193,016 87

Il est facile de constater, par l'état que je viens de vous sommettre, composé de chiffre puisés dans les documents officiels, combien étaient peu fondées les accusations de nos adversaires, en criant que nous ruinions la province par nos extravagances, et jusqu'à quel point les états sommis à la Chambre et au pays étaient loin de la vérité.

Pour arriver au pouvoir, il fallait de toute néce-sité nous écraser par tous les moyens possibles : aussi n'a t-ou pas hésité à lancer dans le public les plus perfides et les plus malveillantes accusations. Les états que je viens de citer établissent assez clairement la fausseté e ces criailleries.

Le tactique de no adversaires était de voter en détail les dépenses, qui étaient de nature à les rendre populaires, quittes à nous combattre plus tard sur les détails, nous attaquant sur celles mêmes qu'ils avaient approuvées, mais rien de bien étonnant en cela, car ils ne voulaient pas même reconnaître les obligations qu'ils nous avaient léguées. Cette conduite de leur part donne une idée de leur tactique lorsqu'ils sont dans l'opposition, crier quand même à tort ou à raison. Ils n'avaient pas même la bonne foi d'admettre franchement leur part de responsabilité dans cette même dépense et pour quelles fins elle avait été encourue. En un mot, ce qui était bien sous leur régime à Québec et à Ottawa, devenait une polique ruineuse du moment que le pouvoir était entre les mains de leurs adversaires. Je crois donc avoir démontré à la Chambre la nature de cette dette flottante et avoir établi la part de responsabilité de chacun.

Par les détails que j'ai donnés, il est facile de constater que cette dette tlottante a été pour la majeure partie employée pour la construction de chemins de fer, politique dont on peut tout au plus discuter la sagesse. Mais qu'on veuille bien se le rappeler, c'est qu'elle est d'invention conservatrice; ce sont les gouvernements d'Ottawa et de Québec qui ont imaginé le système de subsides en terres et en argent aux compagnies; ce sont eux qui ont déterminé le système de conversion des subsides en terres en subsides en argent : ce sont eux qui ont commencé les travaux publics que le gouvernement Mercier a dû parachever. Les travaux commencés pouvaient-ils être arrêtés? les parties de la province qui n'avaient pas de voies ferrées devaient-elle en être privées pour jamais? S'il eut dû en être ainsi, comment se fait-il que le gouvernement fédéral ait généreusement subventionné les mêmes-entreprises, et que pour cela il reçoit les applaudissements de ceux-là mêmes qui nous dénoncent à Québec? La dette et les emprunts sont la conséquence nécessaire de la politique de chemins de fer adoptée en 1874 par M. DeBoucherville et continuée nécessairement par tous ses successeurs. C'est tellement le cas que sur une dette totale consolidée de \$25,104.266 au 30 juin 1893, \$22,364.610 avaient été payés à la même date en subventions aux chemins de fer, et pour la construction du chemin de fer du Nord. Avons-nous en valeur pour cette dép use? Le peuple de la province de Québec serait-il satisfait de n'avoir pas de dette, mais pas de chemin de fer? Poser la question c'est la résondre. Pour ma part, M. l'Orateur, j'étais en faveur de cette politique, étant convaincu que dans un pays comme le nôtre, avec d'immenses régions à coloniser, elle seule peut développer les immenses richesses de notre sol, qui sans

chemins de fer demeureraient improductives.

Il n'y a pas de doute du reste que les voies ferrées sont le seul grand moyen de colonisation vraiment pratique; e'est par elles que les points les plus éloignés du pays deviennent accessibles et peuvent être mis en rapport avec les cours d'eau et les ports maritimes. Les voies ferrées sont devenues le grand facteur de la distribution des produits d'une nation et out pour effet d'unir le producteur et le consommateur. Depuis quelq es aanées, des lignes de chemin de fer se sont prolongées sur notre continem jusque dans ses parties les plus éloignées, et ont ouvert au commerce et à la celonisation de grandes étendues de terres fertiles qui jadis étaient considérées comme innecessibles. C'est un fait généralement admis que les chemins de fer sont les seules grandes voies de communication, non seulement dans notre hémisphère, mais aussi dans toutes les autres parties du monde civilisé. l'ère des voies ferrées dans notre pays, nous ne sommes plus obligés, comme autrefois, de compter seulement sur les communications par eau pour atteindre les grands centres de distribution. Les résultats de cette politique sont évidents, à preuve les progrès qu'a faits la colonisation dans les parti-s les plus lointaines de notre territoire, et la facilité avec laquelle les produits destinés à l'exportation atteignent le point d'expédition. En réalité les voies forrées sont devenues de plus en plus importantes, non seulement comme grandes voies de distribution pour le trafic local, mais aussi comme facteur du transport. On er serait le commerce de la province de Québec si les grandes lignes, telle que l'Intercolonial, le Grand-Trone, le Pacifique Canadien, et les autres qui les alimentent, ne convergaient toutes vers les différents ports de mer canadiens et américains !

Il re faut pas perdre de vue que, dans la Confédération canadienne, toutes les provinces luttent les unes contre les autres afin d'arriver le plus rapidement possible au développement complet de leurs ressources. La province de Québec serait seule en arrière ; si elle demeurait inactive, elle serait distancée par les autres provinces. Il faut lutter non seulement avec Ontario, mais aussi avec l'immense système de voies ferrées aux Etats-Unis dont les ramifications s'étendent dans toutes les directions où il existe un trafic quelconque. L'Ouest est donc pour nous un concurrent redoutable. Pour conserver notre propre trafic, il faut de toute nécessite étre en état de soutenir vigoureusement la concurrence des autres provinces. Il faut de toute nécessité suivre la voie qui nous est tracée par les provinces-sœurs, sans quoi nous serons réduits à un isolement fatal. Les voies ferrées sont donc pour nous un des plus puissants moyens d'assurer le succès de la colonisation de notre pays. On me dira peut-être que ces entreprises devraient être laissées à l'initiative individuelle. Je n'hésite pas à déclarer que je suis entièrement convaineu que l'initiative privée, laissée à ses propres ressources, eût été impuissante à mener à bonne fin des entreprises aussi considérables. A part les avantages que la province devra retirer de cette politique de chemin de fer, il y a une autre considération qui a bien aussi son importance. La construction de ces voies ferrées attire une somme considérable de capitaux étrangers, attendu que la subvention accordée pour chaque mille ne représente qu'une faible

tre, com-1 fondées province Chambre

par tous c les plus s de citer

enses, qui plus tard prouvées, connaître art donne art de même franche-uelles fins régime à le pouvoir fmontré à le respon-

ette dette n de chese. Mais atrice ; ce ystème de nt détern argent ; nent Mere arrêtés ? nt-elle en -il que le itreprises, qui nous nécessaire ierville et le cas que 2,364.610 partie du coût total. Ce sont les capitalistes d'outre-mer qui en fournissent la différence.

Une fois que toutes ces lignes subventionnées seront construites, nous aurons un nouveau réseau qui sera un facteur important, ajouté à notre système de voies ferrées. Chaque mille de ce réseau, lorsqu'il sera complètement parachevé et pourvu de tout le matériel d'exploitation, coûtera au moins \$30,000. La construction de ces nouvelles lignes subventionnées nécessitera une dépense énorme à laquelle nous n'aurons contribué que pour la somme de \$7,298.56788. Les \$10,000,000 que nous demandions à emprunter étaient donc destinés, pour une large part, à couvrir les subventions accordées pour la construction de ces voies ferrées et la balance devait être

employée à d'autres constructions d'une grande importance.

Les sommes énormes dépensées dans la province ont dû contribuer largement au développement de notre commerce et de nos industries et donner de l'emploià des milliers d'ouvriers. Tous les travaux que nous exécutons ne peuvent qu'ajouter à la valeur de la propriété nationale, car il ne faut pas perdre de vue que toutes ces voies ferrées restent à la Province, quels qu'en soient les propriétaires, et que les trois quarts du capital requis pour ces grands travaux sont fournis par les capitalistes européens. C'est déjà une grande compensation pour les sacrifices que nous nous sommes imposés pour assurer le succès de ces entreprises. La Province ne pouvait rester stationnaire quand toutavance autour d'ell, surtout quand le gouvernement fédéral a dépensé des centaines de millions pour créer des grandes voies ferrées dans l'ouest, pour attirer une émigration étrangère, plutôt hostile que favorable à nos institutions.

Il est permis à ceux qui voudraient voir notre province écrasée, réduite à l'insignifiance, de crier contre cette politique. Mais ceux qui ont du cœur, de l'intelligence et du patriotisme accepteront sans muchurer les conséquences d'une politique adoptée par les deux partis, et accueillie avec faveur par

la province.

EMPRUNTS

Les adversaires du gouvernement Mercier ne tarissent pas sur le sujet de la dette publique. S'il fallait les croire, cette dette a pris une telle extension qu'elle met en danger notre crédit, nos institutions et notre existence comme province. Rétablissons la vérité des faits et constatons l'inanité de ces prétentions, tout en démontrant que, si la dette est aussi élevée, cela n'est certainement pas dû entièrement à notre politique, car il ne taut pas oublier qu'avant notre arrivée au pouvoir il existait une dette composée d'emprunts à long terme de \$18,155,013.33. Si vous ajoutez à cette somme l'emprunt de 1888, destiné à solder les obligations de nos prédécesseurs, dont le produit net est de \$3,378,896.33, vous arrivez à la somme de \$21,533,909.66. Sur une dette fondée de \$25,104,266.00, il n'y a que le produit de l'emprunt de 1891 \$3,707,-530,00, dont nous sommes responsables. La balance de \$10,000,000 que nous étions autorisés à emprunter devait être requise au fur et à mesure que l'exigence des travaux publics rendrait la chose nécessaire. Il est évident par les chiffres que je viens de vous soumettre que les accusations de nos adversaires ne sont pas fondées. D'ailleurs comme j'ai dé à eu occasion de le démontrer, les emprunts étaient tout à fait admissibles du moment qu'ils passaient par leurs mains, et devenaient condamnables et ruineux du moment que le pouvoir leur était enlevé.

EMPRUNTS TEMPORAIRES.

Nos adversaires ont bien crié contre les emprunts temporaires comme un aete extraordinaire. Pourtant il il n'y avait rien que de bien naturel en cela, La Chambre ayant voté de fortes sommes peur les subventions de chemins de fer et pour d'autres travaux publies de grande importance, il était impossible de solder ces travaux et ces subsides avec les recettes ordinaires. Il avait cepundant été bien compris, lorsque ces dépenses out été votées par la Chambre, qu'elles seraient couvertes par un ou des emprunts à long terme, et qu'en attendant la réalisation de ces emprunts il faudrait bien avoir recours à des emprunts temporaires. Ces honorables messieurs n'étaient réellement pas sérieux lorsqu'ils parlaient ainsi, car ils ne devaient pas avoir oublié que pendant leur regne ils avaint eu constamment recours à des emprunts temporaires, qu'ils s'étaient servis des fonds de garantie de chemins de fer, de fidéi-commis, et même des fonds d'amortissement qui auraient dû être appliqués à l'extinction de notre dette publique. On a été plus loin, on a pris sur le prix de vente du chemin de fer du Nord qui, d'après la loi, ne devait servir que de fonds d'amortssement, une somme de \$200,006 qu'on a remplacée par des débentures du palais de justice qui n'ont aucune valeur réelle. Ainsi ces hommes qui avaien véen d'emprunts temporaires, etc, sont les mêmes qui nons accusaient parce que nous avions eu recours dans certaines circonstances à des emprents avant d'avoir obtenu un emprunt à long terme. Ce sont cependant les mêmes hommes qui aujourd'hui sont obligés de se servir de fidéi-commis et d'emprunts temporaires dont le montant, en décembre dernier, s'élevait à la somme d'environ deux millions. On voit par là qu'ils n'étaient pas sérieux dans leurs prétentions, mais que leur but était de nous mettre en défaut avec les électeurs. Ces honorables messieurs, qui avaient fait des emprunts à long terme pour une somme de \$21,533,909.96. commencèrent à crier à la ruine du moment que nous demandâmes aux Chambres l'autorisation de faire un emprunt pour couvrir les subventions aux chemins de fer, dont ils étaient en grande partie responsables et pour d'autres grands travaux publics dont une partie découlait de leurs propres contrats et d'obligations qu'ils nous avaient léguées. Après avoir approuvé · en grande mesure, notre politique, oubliant leur responsabilité, ils se sont livrés à une œuvre de dénigrement en nous accusant d'augmenter la dette d'une manière alarmante, et de poursuivre une politique des plus extravagantes. On a accumulé chiffres sur chiffres pour prouver que nous engagions la province dans des voies dangereuses, en l'endettant au-delà de ses ressources. Je me rappelle que lorsqu'il s'est agi de la question d'un nouvel emprunt, l'honorable chef de l'Opposition d'alors appuyait de sa voix les accusations qu'on nous lançait si gratuitement à la figure. Heureusement qu'il était facile de démolir tout l'échafaudage sur lequel nos adversaires s'appuyaient avec tant de complaisance.

Examinons donc si notre dette est vraiment de nature à alarmer les électeurs, et voyons si la situation financière est représentée par ces messieurs sous son véritable jour.

En comparant la valeur de la propriété foncière, lors de la Confédération, avec ce qu'elle est aujour d'hui, il est facile de constater si nos adversaires sont dans le vrai en déclarant sérieusement que notre dette est hors de proportion avec nos ressources. En prenant les années 1867 et 1881 pour point de comparaison, nous constatons le résultat que voici :

La propriété rurale de 1881 accuse sur 1867 une augmentation de

ventions vait être

er largeonner de is ne peucerdre de t les proaux sont tion pour ces eutre

e autour

es de mit-

e émigra-

rnissent

s. nous

tre sys-

ètement

u moins

cessitera

ie pour

ns à em-

réduite à du cœur, mséquen-

veur par

e sujet de extension e comme e ces prén'est cers oublier emprunts iprunt de oduit net une dette \$3,707,-0,000 que esure que st évident is de nos sion de le ent qu'ils

du mo-

\$75,570,583. La propriété urbaine une augmentation de \$27,994,300. Soit un total de \$103,504,894, en plus-value sur 1867. Si de 1867 à 1881 la propriété rurale et la propriété urbaine ont augmenté de valeur d'une somme de \$103,504,894, à quel montant peut-on en porter le chiffre en 1890? En prenant pour base l'augmentation de 1867 à 1881 et en nous servant de la meme proportion, ce qui n'est pas exagéré, l'on atteint, en 1890, le chiffre de \$3.44,693,696. En déduisant la valeur de la propr été rurale et urbaine en 1867, soit \$174,978,174, l'augmentation de 1867 à 1890 se trouve conséquemment de \$169,715, 522. Telle est donc aujourd'hui, appreximativement, la valeur totale de la propriété foncière dans la province de Québec. La totalité de notre dette étant d'environ 22 millions, en chiffres ronds, l'in térêt à 5 / sur ce montant est de \$1,100,000, ce qui, sur \$3.44,693,696, valeur de la propriété, à cette date, représente un percentage de ! de un pour cent. Les dix millions d'emprant, qui sont compris dans ces 22 millions de dette nette, h 4 /, exigent un service d'intérêts additionnels de \$400,000, qui se trouvent inclus dans le \$1.100,000 d'intérêts. Or ces \$400,000, comparées à la valeur de la propriété fonciere, représentent un percentage de 11 centèmes de 1 p. c. seulement. Ainsi 22 millions de dette nette équivalent à 6,34.81 p. c. sur le total de la propriété foncière actuelle. Le \$1,100,000 d'intérêts, 1/3 de 1 p. c. et \$400,000.11 centièmes de 1 p.c. Or, quel est celui qui oserait prétendre que 11 centièmes de 1 p.c. soit une charge trop lourde pour la province? car, après tont, c'est la scule obligation additionnelle que nous imposons pour le service de l'emprant de dix millions. Une telle prétention serait ridicule aux yeux des gens qui s'y commissent en ces matières. En examinant ces états, il est facile de voir jusqu'à quel point sont peu fondées les accusations de nos adversaires. Il ne faut pas oublier que lorsque notre dette sera rembours able, sa proportion avec la valeur de la propriété foncière aura notablement changé, attendu que la valeur de cette dernière aura probablement quadruplé et même quintuplé. Nos titres, à leur échéance, pourront en toute probabilité être remplacés par de nouveaux titres à un taux d'intérêt bien inférieur à celui d'aujourd'hui. La province pourra alors, si elle le juge a propos, employer sa faculté d'étendre les délais du remboursement de manière à ce que le fardeau en soit aussi léger que possible. Nos adversaires avaient donc tort de crier à la ruine et à la banqueroute en prérence d'un tableau qui indique que la dette nette en regard de la propriété fonctire n'est que de 6,34.81 p. c. dans le cas seulement d'un remboursement immédiat du capital par une réparation ; mais telle n'est pas la situation dans le moment. Tont ce qu'il y a à considérer, c'est le service des intérêts du total de la dette nette qui ne représente que 1/3 de 1 p. c. en y comprenant les \$400,000 d'intérêts à payer lorsque ces dix millions auront été dépensés. Quel est l'homme tant soit peu versé dans ces matières qui oserait dire qu'une dette nette représentant un percentage de 6.34.81 p. c. sur la valeur de la propriété foncière d'un pays, soit une source de dangers au point de vue financier, ou, en d'autres termes, de prétendre que des services d'intérêts réprésentant 13 de 1% de la valeur de cette propriété indiquent un état alarmant, surtout lorsque ce n'est pas le capital que nous sommes appelés à payer, mais seulement à pourvoir aux intérêts? Je me rappelle, lorsqu'il s'est agi de notre emprunt de 10 millions, on allait jusqu'à faire une répartition sur les 1,359,627 ames de la province de Québec afin de démontrer que le nouvel emprunt imposait une obligation de \$7.36 par tête de la population. Ces calculs ourement de fantaisie avait été, comme on devait s'y attendre, reproduits par la presse à la dévotion de nos adversaires. L'ai démontré, dans le temps,

la valeur de tels calculs, et voici ce que je disais alors : "Ces messieurs " qui font tant de bruit iei au sujet de la dépense ne sont pas si scrapaleux "lorsqu'il s'agit du gouvernement d'Ottawa qui est entre les main de " leurs amis. En adoptant la méthode qu'ils appliquent à Québec, c'est-à-lire " la répartition de la dette par tête de la population, qu'avons-nous à "Ottawa ? le voici : la dette fédérale est de \$237.712.062. Ce chiffre, ré-" parte sur une population probable de 5,000,000 d'âmes, représente \$57.54 " par tête. Que l'on fasse la même répartition de la dette nette qui est de " \$237,530,041, en obtient \$47.51 par tête. Répartissons cette proportion " sur une famille de douze membres, comme l'ont fait nos amis de la gauche, " lorsqu'il s'est agi de Québec, nous arrivons dans le premier cas à \$690.48 " pour chaque famille de douze, et dans le second cas, à \$5.50.1.. Cepen "dant e s messieurs ne trouvent pas que c'est trop. Le gonsernement fédé-" ral excède ses dépenses tons les ans et cependant nos adversaires, qui se " montrent si alarmés lorsqu'il s'agit des sommes que nous employons pour " de grandes entreprises publiques, n'ont que des louanges pour le gouverne-" ment d'Ottawa qui ajoute tous les ans des millions à a dette. Dans le but " de présenter l'emprunt sons le jour le plus défavorable, on a recours à une

" répartition computée au point de vue de la population.

10. Soit

à 1881

valeur

e chilfre

en nous

an 1590,

urale et

e trouve

eximiti-Québec. nds, l'in

g, valeur

our cent. de dette

7, qui se

iparées à

ll centè-

ivalent à .100,000

est celui

op lourde nelle que

e préten-

ières. En ı fondées

jue notre

foncière

aura pro-

ice, pour-

un taux

alors, si

mboursede. Nos

e en pré-

propriété

ursement

situation vice des

de l p. c.

ces dix soit peu

résentant foncière

, en d'au-

173 de 1% it lorsque

ilement à

iotre em-

1,359,627

emprunt

es calculs reproduits

le temps,

" Je prétends que ces calculs ne représentent pas la vraie situation. " Ces "emprunts," disent nos adversaires, "vont imposer une obligation de \$7.36 "sur chaque membre d'une famille." Mais ils se gardent de mentionner que " cette obligation ne saurait exister que dans le cas où l'on serait appelé à en " rembourser de suite le capital ; alors il ne serait pas nécessaire de contrac-"ter un emprunt puisque, par une telle répartition, la dette de dix millions " se trouverait pavée du coup. Mais examinons sérieusement la nature de "l'opération que nous allons faire. Nous empruntons, disons, dix millions " remboursables en 65 ans, tout ee que nous sommes appelés à payer pen-" dant ces 65 ans est un intérêt de \$400,000 par année. Ces dix millions re-"présentent au point de vue de la propriété foncière, \$2.90 pour cent, de " sorte qu'au lieu d'avoir recours a un emprunt, si l'on faisait une répartition 6 de \$2.90 p. c. sur la propriété foncière, cela représenterait la somme de 10 " millions, et un emprunt ne serait pas nécessaire. Donc, en ayant recours à " un emprunt de 10 millions, en 65 ans, tout ce que nous sommes obligés de " payer, c'est un intérêt de \$400,000 par année; or \$400,000, réparties sur " la population, représentent une obligation de \$3 25 par tête, ou bien 11 " centièmes de 1 p. c. sur la propriété foncière. Résultat bien différent de "celui que voudraient faire entendre nos adversaires dont les calculs nous " porteraient à croire que c'est \$7.36 par année, par tête. La véritable ma "nière d'envisager la situation est celle-ci : c'est tout au plus une obligation "remboursable en 65 ans pour les travaux qui vont ajouter une valeur "énorme à notre propriété foncière et attirer des millions qui seront fournis " par des capitalistes européens et appliqués à la construction de nos propres " voies ferrées. Ainsi donc, même en se servant du chiffre de \$7.36 par tête, " à l'échéance, dans 65 années, ce ne serait plus une population de 1,359,027 " sur aquelle il faudrait opérer, mais bien une population deux ou trois fois " plus nombreuse avec une propriété foncière qui arrait plus que quintuplé " en valeur. De sorte que, à cette époque, au lieu de \$7.36 par tête que " nous aurions à payer pour le remboursement de cet emprant, ce ne serait " plus que \$2.50 par tête, ou pent-être moins, soit environ 58 centièmes de "I ojo sur la valeur de la propriété foncière. Ainsi donc, avec un " percentage de 58 centièmes de 1 0,0, ce percentage suffirait à payer " notre emprunt de 10 millions. Ces calculs ne sont applicables qu'au cas où

nous serions obligés de payer ces dix millions au bout de 65 ans. Toutefois-" à l'échéance, si tel est le von de la Province, il sera facile d'en effectuer le e remboursement au moyen d'une nouvelle émission à un taux d'intérêt pent · être moins élevé que celui que nous payons anjourd'hui. Dans tous les cas, "qu'il soit bien compris que ces calculs ne sont faits que pour réfuter les r arguments de nos adversaires qui nous ont entraînés sur ce terrain; car il · s'agit nullement de répartition sur la propriété foncière, mais seulement de " prouver l'exagération et la fausseté des arguments dont ils se servent pour " indujre le pays en erreur. Nos adversaires ont bien le soin de laisser dans l'om-·· bre un des points les plus saillants de notre politique financière. Es évitent " de mentionner une mesure que la Chambre a adoptée pendant cette session, · celle qui autorise le gouvernement à prélever ½ de 1% sur le montant des " subsides payes jusqu'à ce jour ou qui le seront à l'avenir, ce 1 de 1% de-" vant être exclusivement employé à l'amortissement des sommes dépensées en subsides aux chemins de fer. Ce fonds placé à intérêt pendant 65 ans " sera suffisant pour éteindre le capital dépensé. Dans la dette flottante que allons consolider, se trouve un montant de \$7,298,567, affecté aux chemins o de fer. Cette somme sera converte au bout de 65 ans au moyen de ce fonds ·· d'amortissement que chaque ligne subventionnée est obligée de payer au gouvernement. Ainsi, sur 10 millions d'emprunt, \$7,298,567 comportent un fonds d'amortissement. En face de cet état, que vaut l'argument de " nos adversaires lorsqu'ils prétendent que ces 10 millions représentent une " dette de \$7.30 par tête de la population, lorsque les \{\frac{3}{4}} de cet emprunt auront " été payés au terme de l'échéance, au moyen d'un fonds d'amortissement?"

DETTE PUBLIQUE, SON ORIGINE, SON ÉTENDUE

Au 30 juin 1893, la dette totale de la province, suivant l'état officiel du département du Trésor, était de	\$33,981,446 8,469,856 13,894,754	00
Total	22,364,610	00
dette totale, soit	3 4,793,203	QQ
on arrive à la somme de	27,157,813	00
Ainsi sur une dette totale de	33,981,446	00
Il y a une somme de	27,157,813	00
affectée aux chemins de fer.		
Etablissons maintenant quelle est la part de responsabilit saires relativement à cette politique de chemins de fer.	é de nos adv	er-
	19,725,226	00
Si l'on ajoute à cette somme les subsides de 1888 votés unani-	, ,	
ment, soit	3,125,632	00
On arrive au chiffre de ;	22,850,858	
Nos adversaires donc sont responsables dans cette politique	,,	
de chemins de fer pour une somme de	22 850 858	00
Sur un total de	27,157,813	
Laissant à la responsabilité du gouvernement Mercier une	21,151,015	(7.5
somme d'en viron	4,400,000	00
Sommequi a sté ratifiée par la Chambre par une grande majorit		0.0
The first transfer and Station inclosed		

outefois-Une somme de...... 27,157,813 00 ctuer le se trou re affectée à des fins de voies ferrées. rêt peut La balance a été employée à solder les déficits sur les exeéles cas, iter les dents de la dépense ordinaire de 1874 à 1893. En outre le car il parachèvement des édifices publics, tels que le Palais législatif, les départements publies, le Palais de Justice à Quément de bee, le Palais de Justice à Montréal et d'autres travaux ent pour publics, etc., ont absorbé une somme d'au-delà de us l'om-3,000,000 00 Ce qui est facile à vérifier en compulsant les documents officiels, évitent session, DETTE NETTE ant des. 1% de-En déduisant de la det'e totale au 30 juin 1893 qui était épensées t 65 ans le montant de l'actif à cette même date, soit................ 11,029,776-72 inte que chemins Il faut encore déduire de cette somme les subventions aux ce fonds chemins de fer, devenues caduques et qui doivent être rayées oayer au 2,000,000 00 du passif, soit environ..... aportent 20,951,680 17 nent de Il ne faut pas oublier que sur cette somme il y a l'emprunt ent une français de 1880, s'élevant à..... 4,275,850 34 t auront qui s'éteint semestriellement par tirages. De sorte que le caement ? " pital nura été payé à son échéance. Il faut aussi prendre en ligne de compte les subventions 11,263,050 00 aux chemins de fer, s'élevant en tout à..... sur lesquelles il y a fonds d'amortissement. ,446 00 Ce fonds appliqué tel qu'il doit l'être par la loi, éteindra cette somme de subventions. Ces deux sommes s'élèvent à... 15,538,909 00 Il ne reste donc de découvert qu'une somme d'environ... 5,000,000 00 $0.856 \, 00^{\circ}$ 4,754 00 Quel est l'homme raisonnable qui prétendra qu'une dette 20,951,697 00 nette de..... dont les trois quarts sont pourvus d'un fonds d'amortissement, 1,610 00 puisse affecter le crédit d'une province aussi fertile en ressources naturelles? Cette dette n'est pas plus élevée que celle 3,203 0Q 7,813 00 1,446 00 de la ville de Montréal, avec une population de 250,000 âmes. Et cependant personne ne prétend que cette ville soit ruinée. Au contraire, on se prépare à faire de nouvelles dépenses con-7,813 00 sidérables pour des améliorations publiques. Cependant on voudrait faire croire au peuple qu'avec une dette de 20,951,697 00 os adverla province de Québec, avec une population de 1,350,000 âmes, est ruinée! 5,226 00 Quelques points de comparaison 5,632 00

La population de la province de Québec est de 1,350,000 àmes.

0,858 00

0,858 00

7,813 00

0,000 00

La dette nette, au 30 juin 1893, était de de \$22,000,000.00 en chiffres ronds, ce qui équivaut à 16.20 par tête.

La population du Canada est, d'après e dernier recensement, de 4,800,-000, disons 5,000,000.

Au 1er février 1892 la dette nette du Canada était de \$238,297,851 43, équivalant à 47.75 par tête.

La population de Mon réal est de 250,000 âmes.

La lette de celse ville est, disons de \$20,000,000.00, ce qui équivaut à 80.00 par tête. Et cependa it les gens qui contrôlent l'administration du Canada et celle de Montréal ne trouvent pas d'expression pour admirer la prospérité du Dominion, avec une dette de 47.75 par tête, et celle de Montréal, avec 80.00 par tête, tandis qu'ils crient à la ruine et à la banqueroute, quand la province de Québec ne doit que 16.20 par tête de sa population. En faut-il davantage pour faire voir la mauvaise foi de nos adversaires? Cependant eux qui ont crié si fort et si haut que nous avions ruiné la province n'ont eu ni le courage ni la loyauté d'admettre franchement que, sous les administrations conservatrices, il y a en une série non interrompue d'augmentation de dépenses et de déficits ; que la dette publique a été créée pour les sept-huitièmes par eux; qu'elle a été encourne pour la construction de chemins de fer et de travaux publies dans la province ; qu'elle n'est qu'une bagatelle comparée à celle du Canada et à celle de la ville de Montré d. L'ajouterai qu'il n'appartient pas aux amis du gouvernement fédéral de parler d'augmentation des dépenses a Québec, quand ils approuvent ce qui se fait à Ottawa. Il faut tre aveugle et de mauvaise foi pour oser affirmer une telle absurdité. Néanmoins ce sont les mêmes hommes qui crient à la ruine et à la banqueroute qui sont cependant responsables de la majeure partie de cette dette, et dans ous les eas, ce ne sont toujours pas, comme ils voudraient le faire croire, les quelques millions d'obligations du gouvernement Mercier qui aient pu nous conduire à l'état de choses que nos adversaires prétendent exister. Ils seraient donc eux-mêmes les principaux coupables de cette mauvaise administration, si ruine il v avait.

Non, M. l'Orateur, ces messieurs ne sont pas sérieux et dans leur fort intérieur ils savent bien que c'est de la comédie qu'ils jouent; mais il fallait à tout prix écraser des adversaires; ce n'était qu'un moyen pour arriver à leurs fins, et d'en imposer à ceux qui ne sont pas en état de vérifier par eux-mêmes leurs assertions fallacieuses. Mais pour eux, périsse la patrie plutôt que d'être privés du pouvoir, et afin de l'obtenir ils ne se sont nullement préoccupés du crédit de la Province, qu'ils ont ruiné par leurs clameurs

tasensées.

Après avoir établi la vraie situation financière et avoir démontré la responsabilité de chacun, passons maintenant en revue le discours sur le budget de l'hon, trésorier, prononcé le 5 décembre dernier. Voici ce qu'il disait :

"Monsieur l'Orateur, permettez-moi d'exposer à la Chambre les chiffres de nos recettes et de nos dépenses, à part des cuprunts et des subventions de chemms de fer, pendant les quatre dernières années. Les voici et l'on constatera facilement combien le résultat de notre exercice 1892-93 est satisfaisant.

Année	Dépenses	Recettes	Déficit
1839-90	. 4,969,189 68	3,588,920 50	1,380,569 18
1890-91	. 5,195,049 43	3,750,813 34	1,444,236 09
1891-92	. 5,236,768 62	3,494,117 60	1,742,654 02
1892-93	. 4,492,106 21	4,467,278 21	24,828 00

Cé tableau n'indique pas la vraie situation des dépenses et des recettes de 1890 à 1893 et il est de nature à en imposer à la Chambre, car ce n'est qu'une pération de caisse ne montrant nullement la dép use réelle encourue

pendant ces années. D'abord Thon, Trésorle, confond le terme déficit avec celui de déboursements légitimes pair des o dix tous approuvées par la Chambre, fuisant partie de la dette flott une et sevant etre contentes par un

emprunt

Pour 1889-99 In dépense totale l'apr's son état est de \$4,969,489,63, tandis qu'elle n'est réellement que de 85,700,356.45. L'hon. Tresorier com prend com ac dépenses des avances, paiements de tonds en tidér commis et un remboursement de dépôts de garantie de chamins de fer, soit une somme de නුවර්. 233.22, qui ne doit pastigurer s ar ce titre, ear ces sommes ont été employées à payer des dépenses qui out déja para comme telles et qui sont portées à notre dette flottante. Ainsi Phon. Trésorier ne peut pas être sérieux en présentant un tel tableau, car il n'a aucua rapport avec la dépense réelle. En d'autres termes, c'est faire paraître la même dépense deux fois sons différents titres. Pour bien faire comprendre l'opération de l'hon. Trésorier, je vous citerai un exemple : Supposons qu'une personne aché te une propriété, dis us de \$1,000, mais que, n'ayant pas de fonds elle fasse un emprunt. D'après l'opération du Trésorier, au lieu de débiter le remboursement au prêteur, il met de nouveau à la charge de cette propriété le pairment de cette somme. Elle ne lui coûte pourtant que mille plastres, mais d'après son opération, elle paraîtrait lui en couter deux mille. Voilà un exemple des états qu'il soumet a la Chambre, état où il fait paraître la m'une somme deux fois comme dépenses. Ce ne sont que des emprunts temporaires qui doivent etre traités comme tels,

Maintenant, si l'on compare les dépenses de 1889 90 avec celles de 1892-93 sous la rubrique de dépenses ordinaires et extraordinaires, la différence en moins pour 1893 est de \$509,733.61, 2'est à dire que, sur la dette flottante il a, en 1893, soldé ce montant en moins que nous en 1890; en d'autres termes il a eu moins à payer sur la dette flottante que nous en 1890. La chose s'explique facilement. En 1890, nous avons payé à titre de dépenses spéciales ou extraordinaires une somme de 8813,583.51, tandis que lui, sous le même titre, il n'a cu à payer que 8238,264,10. La différence est facile à saisir en compulsant les comptes publies où ces dépenses sont inscrites. On y constate que pendant cette année nous avons payé pour le règlement de la question des Jésuites \$400,000; nous avons aussi pavé pour le parachèvement des édifices parlementaires et pour le Palais de Justice à Québec au-delà de 🛠 🚜 👝 000. Nous avons de plus payé pour la codification des lois \$36,675. Ces différents items s'élèvent à près de \$650,000 que le Trésorier actuel n'a pas eu à payer pour les mêmes fins. C'est-à dire que nous avons payé en 1890 \$580,319.41 de plus que lui en 1893 sur la dette flottante.

Veuillez emarquer, M. l'Orateur, que toutes ces sommes avaient été votées par nos adversaires, qu'elles faisaient partie de la dette flottante à être couverte par l'emprunt de 10 millions, que conséquemment elles ne doivent pas être considérées comme des déficits puisqu'elles ont servi à payer une partie de notre dette flottante qui figure dans notre dette totale. Or, il est bien clair qu'ayant une dette flottante de 10 millions, une fois que les items qui en font partie sont payés, c'est une diminution d'autant sur le montant total, et rien de plus. C'est donc à tort que l'hou. Trésorier donne le titre de déficits à des dépenses qui forment partie déjà de notre passif. Les explications que je viens de donner rendent inutile la révision des dépenses pour 1890-91 et de 1891-92, car elles présentent les mêmes erreurs que je viens de

signaler pour l'année 1890.

eu ni le
trations
dépennitièmes
for et de
aparée à
n'appartion des
H faut
Néanqueroute

, et dans

roire, les

nient pu

ster. Ils

adminis-

à 80.00

Canada ospérité

al, avec

uand la

faut-il

ant cux

leur fort
is il falcour arrivérifier
la patrie
ullement
clameurs

montré la us sur le ce qu'il

s chilfres mtions de l'on consit satisfai-

Déficit

 $\begin{array}{cccc} 80,569 & 18 \\ 44,236 & 09 \\ 42,654 & 02 \\ 24,828 & 00 \end{array}$

es recettes ar ce n'est e encourue que nous avons payé en 1889-90 sur la dette flottante l'a diminué d'un montant plus élevé que celui qu'il a employé pour les mêmes fins en 1893, c'est-à-dire que la dette flottante ayant été pour la majeure partie soldée par nous, il lui

reste moins à payer.

L'hon. Trésorier, à la page 8, version française de son discours, dit : "Il "faut aussi remarquer que je supprime dans les comptes publics ces titres "spécieux de "dépenses spéciales." J'ai mis dans les dépenses ordinaires "tous les articles que mon prédécesseur portait dans les dépenses spéciales "sauf les dépenses extraordinaires pour les édifices publics et les ponts en fer."

L'hon. Trésorier veut évidemment en mposer à la Chambre lorsqu'il parle ainsi, car je vois, sous le titre de "dépenses extraordinaires," dans les comptes publics de 1893, un montant de \$238,264.10 comprenant tous des items de même nature, que je mettais sous la rubrique de dépenses spéciales. Et dans les estimés de 1894, je vois, sous le même titre, "dépenses extraordinaires" une somme de \$402,904 comprenant des items de même nature que ceux que je mettais à titre de "dépenses spéciales." Je le demande à la Chambre, quelle différence peut-il y avoir entre le titre de "dépenses spéciales" et celui de "dépenses extraordinaires"? Pour ma part, je n'en vois pus. Toutes deux sont censées être des dépenses à être couvertes par des emprunts et à être votées comme telles.

A la meme page de soit discours sur le budget, version tran-		
çaise, le Trésorier ajoute : "Quant aux dépenses, si on com-		
" pare 1893 avec 1891, on constate une réduction de	143,261	70
" dans les dépenses ordinaires, et de	581,990	05
" dans les dépenses extraordinaires de 1893, comparées avec	,	
" les pseudo-dépenses spéciales en 1891, ou à un total de	725, 251	75
La réduction réelle n'est que de	143,261	
sur les dépenses ordinaires, et elle s'explique facilement.	,	• •
L'hon. Trésorier avait mis aux comptes de 1892 tout ce qu'il		
était possible d'y insérer, afin de commencer l'année 1893		
sans arrérages pour les services contrôlables.		
Quant à la prétendue économie de	581,990	05
elle n'est pas réelle et n'affecte en rien la dette publique, car,	501,550	00
comme je viens de le dire, ce n'est pas une économie comme		
il le prétend, c'est tout au plus un paiement en moins que nous sur une dette flottante dont les principaux items avaient		
été payés pendant notre gestion.		
A la même page, l'hon. Trésorier dit : "Dans toutes ces dépen-		
"ses il ne faut pas perdre de vue que l'intérêt sur la dette		
" publique que nous n'ayons pas créée, s'élevait comme suit :		
" en 1890-91		
" en 1891-92		
" en 1892-93,	1,445,031	34
L'hon. Trésorier ne peut pas être sérieux, en disant qu'ils ne		
l'ont pas créée. Je ne sais si c'est son intention de mettre		
cette responsabilité en entier à notre charge, ou bien de faire		
croire à la Chambre que nous sommes les auteurs de ce ser-		
vice d'intérêts. Dans tous les cas, le trésorier devrait savoir		
que le servi e d'intérêts était, au 30 juin 1886, de	977,760	32
et qu'à la même date, au 30 juin 1887, ce service s'élevait à		
	, ,	

Or, l'hon. Trésorier ne peut pousser l'exagération jusqu'à mettre à notre

nontant st-à-dire is, il lui

it: "Il s titres linaires péciales onts en

c'il parle comptes tems de Et dans inaires " ceux que hambre, tles " et

. Toutes

ınts et a

3,261 70 1,990 05

5,251 75 3,261 70

1,990 05

1,506 33 8,443 62 5,031 34

7,760 32 6,922 00

à notre

charge un service, créé avant que nous fussions au ponvoir. Si vous ajoutez maintenant l'intérêt sur l'emprunt de 3 millions et demi contracté en 1888, dont le produit était destiné à payer une partie de leur propre dette flottante, disons \$140,000, vous arrivez à un total, pour le service d'intérêts, de \$1,156,022.00 dont nos prédécesseurs doivent porter la responsabilité. La différence entre ce montant et celui du 30 juin 1893 est de 289,209.34. Cette augmentation représente le montant payé à cette date sur la dette flottante. Je tenais à rectifier cette assertion de l'honorable Trésorier, car la chambre et le pays auraient pu comprendre que nous étions responsables pour le total du service d'intérêts au 30 juin 1893.

TAXES

ELLES N'ÉTAIENT PAS NÉCESSAIRES.

Cette admission prouve que l'honorable Trésorier n'avait pas besoin de nouvelles taxes dont le produit devait servir à payer des items qui forment partie de la dette flottante à être couverte par le produit de l'emprunt de 10 millions. Tout homme versé dans les finances, au lien de prélever des taxes onéreuses pour le commerce et les industries, aurait mieux fait de capitaliser cette somme; ce qui aurait nécessité tout au plus pour le service d'intérêts sur ces \$478,669.49 à 4 p. c., la somme de \$19,146.78, au lieu de payer le capital avec le produit d'une taxe. L'honorable Trésorier, sans doute, a dû le comprendre tout aussi bien que moi et c'est pour cette raison qu'il a changé la rubrique dans la tenue des comptes et presenté à la chambre dans son discours sur le budget un tableau de nature à la tromper, car s'il eût fait la distinction entre la dépense ordinaire et la dépense extraordinaire, conformément à la vraie comptabilité, cette classification aurait démontré de suite l'inutilité de ces nouvelles taxes, mais c'est ce qu'il voulait faire disparaître à tout prix. Il n'aurait donc eu à payer annuellement que \$19,146.78 au lieu du capital. Il avait donc intérêt à changer la rubrique afin de cacher l'inutilité d'une taxe qu'il avait imposée sans discrétion, et dans un moment où il n'était pas encore en état de se rendre compte des vraies ressources tinancières de la province.

Pour démontrer que je suis dans le vrai, je constate qu'à la page 15 de son discours il est obligé d'admettre que ces taxes ne sont que temporaires et

qu'il pense pouvoir les diminuer après cette année.

S'il est en état de les diminuer l'année prochaine, c'est une admission qu'elles n'étaient pas nécessaires pour l'année dernière, puisque dans le cours d'une autre année il aura à débourser une somme additionnelle sur la dette flottante. Conséquemment les services d'intérêts seront augmentés d'autant, et dans ce cas il sera moins en état qu'en 1893 de les diminuer. Il ne peut pas non plus espérer se reprendre par une réduction sur les dépenses ordinaires, puisque, d'après ses estimations pour l'année prochaine, le montant en

sera plus considérable que pour l'année dernière. D'ailleurs, pour s'en containere, on n'a qu'à examiner son état de recettes et de dépenses pour l'année 1892-93 qui se trouve à la page 7 de son discours budgétaire.

L s dépenses ordinaires pour cette année, suivant les comptes publics, sont de Les recettes, y compris les nouvelles taxes, de	3,952,258 4,384,654 432,395 7,116 9,737 16,853	48 68 00 36
Surplus de recettes	449,249	09
Il inclut comme dépenses les prêts aux victimes des ouragans. Un prêt n'est pas une dépense, soit. Remboursement sur dépôts en fidéi-commis, qui n'est pas une dépense.	48,030 13,147	
Total	61,177	.97
Ce montant ne doit pas être porté au titre des dépenses, ce sont des remboursements qui se trouvent contrebalancés par des items de même nature, savoir : Remboursement d'avances reçues	50,000 15,770	
Total	65,770	37
Il ne reste donc en dehors des dépenses ordinaires que la somme de qu'il était autorisé à couvrir par l'emprunt de 10 millions, mais qu'il a payé avec le produit de ses nouvelles taxes. Opération qui, comme je l'ai déjà dit, n'est pas conforme à la vraie comptabilité en pareil cas.	478,669	49
Maintenant récapitulons : Payé : dépenses extraordinaires	478,669 449,249	
Différence en moins. Ajoutez pour service d'intérêt sur ces \$478,249.09. ces deux sommes réunies s'élevant à. Voilè tout ce qu'il avait à couvrir. D'après moi, avant de prélever des taxes onéreuses il aurait dû voir s'il n'était pas possible d'économiser cette somme sur les services ordinaires, sinon, tout ce dont il aurait eu besoin sous forme de tuxes eût été \$48,567.18 seulement, et non pas \$500,000.00.	29,420 19,146 48,567	78

ir con-'année

58	75
54	48
95	68

116 00737 - 36853 - 36

249 09

030 89

147 08

,177.97

,000 00 $,770 \ 37$

,770 - 37

669 49

669 49 249 09

,420 40 ,146 78 ,567 18

ESTIMATION	DES	RECETTES	ET	DÉPENSES	ORDINAIRES

Recettes Estimation revisée des dépenses	4,082,152 3,851,161	00 0 0
Surplus en recettes	230,991	00

D'après ses propres estimations pour cette année, il n'a donc pas besoin de prélever un montant de \$500,000.00 de taxes.

POUR L'ANNÉE 1895

Estimation des recettes	4,285,452	00
et mandats spéciaux	4,060,086	00
Surplus en recettes	225 366	00

Il n'a donc pas besoin de 500,000 de taxes.

Je crois avoir établi, avec les chiffres mêmes de l'hon. Trésorier, que, pour 1893, il n'avait pas besoin de \$500,000 de taxes, et que pour les deux autres années la moitié de ces taxes, d'après ses propres calculs, eût été suffisante.

A la page 12 du même discours, il dit : "Les distinctions faites pendant " les dernières années entre les dépenses ordinaires et les dépenses spéciales "ou extraordinaires étaient trompeuses et n'avaient pour but que de cacher "l'impuissance réelle de faire face aux obligations légitimes avec les revenus,

" et de servir d'excuse à faire des emprunts."

L'hon. Trésorier, en parlant ainsi, veut en imposer à la Chambre, car il doit parfaitement savoir que ces dépenses spéciales ou extraordinaires ne pouvaient être de nature à tromper la Chambre vu qu'elles avaient été classées dans les budgets comme telles et discutées à ce titre item par item avant d'être votées. De sorte qu'il ne pouvait pas y avoir de méprise à ce sujet, et la Chombre en les votant savait parfaitement bien à quoi s'en tenir.

Dans un autre paragraphe, l'hon. Trésorier dit encore, au sujet des dépenses spéciales ou extraordinaires: "Cependant, comme ces pseudo-dépenses " spéciales ou extraordinaires se sont répétées pendant un certain nombre "d'années et se sont soldées par une augmentation de la dette publique, il " est temps d'attirer l'attention des capitalistes sur les déficits énormes cons-

" tatés dans le fonctionnement général de nos finances.

L'honorable Trésorier m'étonne quand il dit dans ce paragraphe qu'il est temps d'attirer l'attention des capitalistes sur les déficits énormes constatés dans le fonctionnement général de nos finances. Pour ma part, je ne sais que penser d'une telle déclaration, car enfin, quand on est dans la nécessité d'avoir recours aux capitalistes, il n'est pas d'usage d'attirer leur attention d'une manière désavantageuse sur les états financiers d'une province. Mais rien ne doit nous étonner de la part d'un Trésorier qui se donne le luxe de changer à sa guise l'ordre établi de la comptabilité et qui ne se gêne nullement de démontrer des déficits où il n'en existe pas.

Maintenant, comment se propose-t-il d'attirer l'attention des capitalistes sur notre état financier ! Est-ce par annonces dans les journaux ou par circulaires?

Je lis à la page 15 du même discours, le paragraphe suivant qui m'amuse : "Nous pouvons donc espérer, après cette année, de diminuer nos nou"velles taxes. Ces taxes étaient et sont nécessaires pour solder les extrava"gances et les déprédations que l'ex-administration Mercier a permises au
"préjudice du Trésor, et pour prouver au monde financier que nous avions et
"que nous avons le moyen de payer nos dettes."

L'honorable Trésorier commence par dire qu'il a l'espoir, après cette année de pouvoir diminuer les nouvelles taxes, attendu, selon lui, qu'elles étaient nécessaires pour solder les extravagances de l'administration Mercier. Il n'avait pas besoin, comme je l'ai démontré déjà, de ces nouvelles taxes pour solder ces dettes extravagantes, puisque sans leur aide il aurait pu équilibrer

le budget.

Conséquemment, s'il a pu, avec ses propres ressources normales, en dehors des nouvelles taxes, opérer l'équilibre, c'est qu'il ne peut pas y avoir eu autant d'extravagance qu'il veut le faire entendre. Si tel était le cas, au lieu d'avoir l'espoir de diminuer ces taxes, il serait forcé de les maintenir. Mais ce qui m'amuse, à part des extravagances dont il fait mention, c'est qu' "il a imposé " ces taxes " dit-il " pour pronver au monde financier que nous avions et que nous avons les moyens de payer nos dettes. " Il me semble que c'est là une étrange théorie, car qu'a t-on besoin de prélever des taxes pour faire une telle démonstration?

Suivant moi il est tout-à-fait ridicule de prélever des taxes pour le simple plaisir de prouver aux capitalistes l'état florissant de nos finances ?

Quant aux accusations qu'il lance gratuitement au sujet des extravagances et des déprédations de l'ex-administration, en admettant, pour les fins de la discussion, que ce soit vrai, chose que je n'admets pas d'ailleurs, il aurait. dû pourtant se rappeler qu'il appartient a un parti qui n'est pas exempt ni dans la Province, ni au Fédéral, d'extravagances et de déprédations. Ne voulant pas entrer dans des récriminations, je n'en dirai pas davantage sur ce chapitre car le Trésorier saisira facilement ma pensée sans cela.

EMPRUNT DE 1893

L'honorable Trésorier, dans son discours sur le budget, ne veut pas avouer que l'emprunt fait par le gouvernement Mercier en 1890 soit préférable au sien ; car, après l'avoir déprécié, il n'ose admettre qu'il se soit trompé. Tout de même il a soin d'ajouter insidieusement que l'intérêt sur cet emprunt est de $6\frac{1}{2}$ p. c. ; mais il passe sous silence le taux de $7\frac{1}{2}$ d'intérêt sur le sien. Jusqu'à présent je n'ai pas eu l'occasion de relever les appréciations erronées qu'il s'est permises de faire à différentes reprise sur la nature de cet emprunt. Lui qui s'est tant plu à le deprécier, n'a pas la loyauté de présenter cette transaction sous son véritable jour et d'admettre franchement qu'il est supérieur au sien sous tous les rapports.

L'emprunt de 1891 effectué à 961 est un des meilleurs que la Province ait ja nais faits. J'aurais pu faire cet emprunt à long terme aux mêmes conditions, et dans ce cas f'intérêt, au lieu d'être 6½, n'eût été que de 4/15/100 attencu que les charges pour un emprunt de deux ans sont les mêmes que pour un emprunt à long terme. Ce sont ces charges d'émission qui, réparties sur deux ans au lieu de 50, font paraître le taux d'intérêt plus élevé : car

nous ne payons réellement que 4 p.c. d'intérêt sur le capital.

Si nou: avons opté pour une émission à courte échéance, c'était avec l'intention d'obtenir une plus-value lorsque le marché monétaire eût repris son état normal. ni m'aos nouctravases au ions et

année étaient er. Il es pour tilibrer

dehors autant d'avoir ee qui imposé ions et e'est là r face

le sim-?
avagans fins de
l aurait.
empt ni
s. Ne
age sur

avouer able au . Tout runt est le sien. erronées nprunt. er cette st supé-

Province les con-/15/100 les que éparties vé : car

it avec t repris Lors de notre visite en Europe, la suspension de la maison Baring Brothers et autres désastres financiers avaient entièrement ébranlé la confiance des capitalistes et causé une grande dépréciation sur le marché de Londres qui se trouvait à l'état de panique. Les esprits étaient tellement affectés par ces désastres qu'il était impossible de placer aucun emprunt, quelque bien appuyé qu'il fût.

Je me rappelle qu'une des colonies d'Australie, dont les valeurs étaient cotées aux mêmes taux que celles du gouvernement fédéral, et dont le crédit était considéré de première classe, ne put réussir à faire flotter un emprant, mais fut obligée, après les avoir mis sur le marché, de retirer ses titres

faute d'acquéreurs.

Je sais que la Compagnie du Pacifique, voyant l'état du marché, n'osa pas lancer un emprunt qu'elle se proposait de faire. La Chambre aura une idée de la dépréciation des valeurs à cette époque en lui disant que nos 5 p. c. qui, cotés l'année précédente à 114, étaient à 99½, et notre 4 p. c. dont la cote avait été de 105, ne valait plus que 95. Or, on doit comprendre que, dans de telles conditions, il était impossible d'espérer de faire un emprunt de 10 millions à des conditions aussi favorables que lorsque nos anciens titres valaient 10 p. c. de plus. Notre intention, si le marché eût été favorable, était de négocier un emprunt à 3½ p. c., au même taux que l'emprunt de 4 p. c. en 1888. La Chambre doit comprendre que 10 p. c. sur 10 millions représentent une somme de 1,000,000, laquelle, en y ajoutant 50 années d'intérêt, donne un chiffre de plusieurs millions. Nous avons cru dans les circonstances, qu'il valait mieux attendre que le marché eût reprîs son état normal avant de faire des arrangements définitifs.

Ainsi, au lieu d'emprunter 10 millions, chose que nous aurions pu faire facilement en acceptant les offres qui nous étaient soumises, nous nous sommes limitées à un emprunt temporaire, même au prix d'un léger sacrifice, préférant payer temporairement quelques milliers de plastres de plus, plutôt que de faire perdre à la Province le bénéfice de plusieurs millions par un emprunt placé dans un temps inopportun et sur un marché défavorable. Nous aurions, comme je l'ai déjà dit, facilement obtenu nos 10 millions, mais il valait mieux attendre le moment propice plutôt que de lier la Province à un emprunt dans des conditions inférieures à ce que nous avions droit d'attendre si le

marché eût été dans un état normal.

Des banquiers offraient de nous prêter temporairement, même à de meilleures conditions que celles que nous avons acceptées, avec l'entente que cet emprunt fût effectué par leur entremise, mais nous avons refusé ces offres, ne voulant aucunement nous lier d'avance. La raison de notre refus c'est que uous ne voulions souscrire à aucune condition de nature à nous priver de notre libre arbitre dans nos négociations futures.

Passons maintenant à la négociation effectuée par le Trésorier.

Notre emprunt a produit 96¼, tandis que le sien n'a atteint que 94. Il y a donc une perte considérable entre cet emprunt et le nôtre. Mais en outre de cette perte, il faut tenir compte des conditions onéreuses auxquelles l'hon. Trésorier a été obligé de se soumettre.

Par l'article 3 du contrat, "le gouvernement de la province de Québec "s'engage à faire avant le 31 décembre 1894 l'émission d'un emprunt à créer "en vertu de l'acte 54 Vict. el. 2 : les fonds provenant de cette émission se- "ront spécialement affectés au remboursement des obligations de 1893 et ne "pourront recevoir aucune autre destination. Ainsi, avant le 31 décembre "prochain, l'hon. Trésorier est obligé par ce contrat d'effectuer un emprunt

"dont le produit devra servir spécialement à l'extinction de ce dernier em-

" prunt.

Il sera donc obligé, 6 mois d'avance, de faire un emprunt pour payer une somme dûe 6 mois plus tard. Le gouvernement, par cette transaction, en suppos int que le Trésorier réussisse à le négocier, encourra une perte d'intérêt considérable, car ces fonds placés à intérêt en Angleterre ou en France, en attendant l'échéance, ne rapporteront pas plus de 1½ à 2 p. c. par année.

Dans le cas où l'émission précitée n'aurait pas été electuée le 31 décembre 1894, le gouvernement devra remettre, avant le 15 janvier 1895, au Crédit Lyonnais et à la Banque de Paris et des Pays-Bes des titres d'un emprunt consolidé dont le terme n'excédera pas 40 ans, en quantité suffisante pour que ces titres calculés à 10 p. c. au dessus de la parité des cours à Londres et à Paris des fonds similaires de la province de Québec, représentant le montant en capital nominal de 42,554 obligations à l'échéance du 15 juillet 1895.

Il est évident que, si l'honorable Trésorier ne réussit pas à placer ces titres, en décembre 1894, chose très possible, excepté à des conditions onéreuses, les débentures qu'il est obligé de déposer entre les mains des banquiers devront nécessairement entraîner une perte considérable, car le gouvernement ne peut guère espérer obtenir plus que 94, prix de son dernier placement, et peut-être moins. Il ne faut pas oublier que notre crédit se trouve affecté d'avance par les conditions plus qu'onéreuses auxquelles il a consenti et qu'il ne sera pas dans des conditions voulues pour débattre les termes de cet emprunt.

Suivant l'art.ele 3, dans le cas où le gouvernement et les banquiers ne s'entendraient pas sur le prix de vente de ces titres, ceux-ci auront droit à la réalisation des dits titres par voie d'adjudication publique sur les marchés de

Londres et de Paris.

Il est à craindre que,d uns ce cas, les spéculateurs et les banquiers soient

intéressés à obtenir ces valeurs à un prix aussi réduit que possible.

Le crédit de la Province se trouve gravement affecté par un contrat aussi désavantageux, et je regrette sincèrement de voir que l'honorable Trésorier se soit laissé imposer de telles conditions. A la suite d'un marché aussi onéreux, nous sommes donc entièrement à la merci des banquiers et des capitalistes qui, à un moment donné, peuvent se concerter pour déprécier nos titres afin de les obtenir au rabais.

A la page 19 de son discours, il s'exprime ainsi: "Pour conclure, M. "l'Orateur, permettez-moi de vous dire que dans ces 18 mois d'office l'admi"nistration a réussi à rétablir l'équilibre dans nos finances, nous avons en
"chiffres ronds réduit la dépense d'un peu plus de 3 de million par an et nous
"avons fait disparaître du passif, comme on le voit dans l'état présenté pour
"les subventions de chemins de fer, plus de 25 millions de dollars."

J'ai d jà démontré la fausseté des assertions de l'honorable Trésorier au miet de ce d'a de million de réduction des dépenses par an dont il se vante.

Mais l'honorable Trésorier se trompe encore lorsqu'il dit qu'il a fait disparatre du passif affecté aux subventions de chemins de fer, une somme de plus de 2 millions 1 de dollars. D'après moi, tout ce qui a été soldé pour cette fin, en 1892-93, ne dépasse pas \$1,600,000, somme couverte par des emprunts temporaires dont le montant s'élevait au 30 juin 1893 à \$1,700,000. L'honorable Trésorier se vante d'avoir diminué le passif de 2 millions et demi, mais il n'est pas aussi loyal à notre égard, ainsi qu'on peut le constater par son état comparatif au commencement de son discours sur le budget, où il fait paraître comme déficit ces paiements faits par nous, et au lieu d'avouer franchement l'objet de ces paiements, il s'en sert pour déprécier notre administration

ier em-

c payer ion, en ete d'in-France, cannée. décundécundiction que cres et à montant 95.

cer ces ous onéanquiers rnement ment, et e affecté i et qu'il e cet em-

uiers ne roit à la irchés de

rs soient

a contrat able Tréché aussi uiers et déprécier

elure, M. ce l'admiavons en n et nous enté pour

ésorier au vante.
a fait disne de plus
pour cette
emprunts
). L'honolemi, mais
ar son état
fait paraîr francheinistration

et nous accuser d'extravagances dans les dépenses. De sa part, c'est un acte de boi re administration d'avoir réduit le passif, mais pour nous la même transaction, d'après lui, est blâmable. Quelle comédie!

CRÉDIT DE LA PROVINCE

L'honorable Trésorier a osé prétendre que nous avions ruiné le crédit de la Province par notre politique extravagante, oubliant, volontairement on non, que ce n'est pas notre politique qui a pu l'affecter, mais bien sa conduite et celle de ses amis par leurs criailleries et par les états erronés produits par eux.

En effet, quelle a été la conduite de ces messieurs lorsqu'il s'est agi de l'emprunt de 10 millions? Ils ont fait tout leur possible pour discréditer la Province, par leurs écrits non seulement dans la presse canadienne, mais aussi dans la presse étrangère. A notre arrivée en Europe, leur œuvre antipatriotique nous y avait précédés, car les journaux financiers de ce pays avaient déjà lancé les articles les plus erronés et les plus fallacieux provenant de nos adversaires et dans lesquels ils décriaient le crédit de la Province. Dans ces articles on allait jusqu'à mettre en garde contre nous les institutions financières en les prévenant de l'incapacité de la Province de faire face à ses obligations et en déclarant qu'un emprunt de 10 millions ne ferait qu'augmenter nos difficultés financières.

Voilà quelle a été l'œuvre déloyale de nos adversaires pendant que nous étions en Europe pour négocier un emprunt dont le produit devait être employé à solder nos obligations et permettre à la Province de compléter son réseau de chemins de far et de subvenir aux dépenses des travaux publics

que la Chambre et le peuple avaient sanctionnés.

Ils réussirent tellement bien dans leur œuvre néfaste que le marché anglais nous fut fermé. De plus, depuis plusieurs années, quelle a été la politique du Trésorier actuel et de ses amis, sinon d'écraser par tous les moyens possibles eeux qui étaient au pouvoir pour s'installer à leur place? Ils ont em ployé toute leur énergie et dirigé tous leurs efforts à discréditer le gouvernement Mercier, en s'attaquant à sa politique financière que l'on représentait, dans leur presse et sur les hustings, sous les conleurs les plus fausses. On ne se contentait pas seulement de présenter des états erronés et fallacieux sur la situation financière, mais encore on faisait circuler ces mêmes états parmi les capitalistes étrangers. Dans le seul but de nous remplacer, on prenait tous les moyens pour arriver à cette fin, sans se préoccuper de ce qui pouvait en résulter pour le crédit de la Province. Nos adversaires une fois au pouvoir se sont trouvés pris dans le piège qu'ils nous avaient tendu. Aussi le Trésorier peut nous en dire quelque chose, à en juger par la réception qui lui a été faite sur le marché anglais lorsqu'il s'est adressé à ses capitalistes, pour obtenir les moyens dont il avait besoin, et par le contrat onéreux que lui ont unposé les banquiers français. Els ont réussi, il est vrai, a déplacer leurs adversaires et à s'installer à leur poste, mais, pour arriver à leurs fins, ils ont jeté la Province le crédit de dans la fange d'où elle ne sortira que difficilement.

Mais au heu de passer son temps à déprécier l'administration Mercier, et à présenter la situation financière sous les couleurs les plus sombres, l'honorable Trésorier aurait fait preuve de patriotisme et de bonne foi en démontrant à la Chambre et au pays que, si nous avions une dette, celle-ci avait été contractée pour la construction de voies ferrées et autres grands travaux d'utilité publique dont la Province ne pouvait que bénéficier; mais il a préféré se lancer dans la voie des récriminations, afin d'écraser ses adversaires à tout

jamais, sans songer ce qu'une telle politique avait de fatal pour notre crédit. Ainsi, il a récolté ce qu'il a semé, car, en tuant ses adversaires, il a aussi tué le crédit de la Province.

Personne ne peut nier que M. Mercier, en tout temps et durant son voyage en Europe, n'ait fait un travail gigantesque et par ses écrits et par ses discours, dans lesquels il a tonjours fait ressortir les ressources et les richesses de la Province. Quoi qu'en disent ses adversaires, il a donné des preuves, pendant son séjour en France, d'un esprit vraiment patriotique et d'un homme aimant sincèrement son pays.

Soyons donc francs et loyaux lorsqu'il s'agit de notre situation financière et, au lieu de tuer notre crédit pour des fins de parti, prouvons donc que, si nous avons dépensé largement depuis quelques années, ces dépenses ont eu pour but le développement de nos ressources, et auront pour résultat pratique l'amélioration du bien-être et de la prospérité de la Province.

e crédit. iussi tué

ant son par ses ichesses preuves, et d'un

nancière 2 que, si ses ont résultat

